

SANGUINET ATHLETIC CLUB RUGBY

544, avenue du Stade

40460 SANGUINET

☎ 05 58 78 62 63

☎/Fax 05 58 78 64 61

☎ 06 89 73 33 74

Site Internet : <http://www.rugby-sanguinet.com>

Email : contact@rugby-sanguinet.com

BULLETIN D'INSCRIPTION pour le 15 AOUT 2007

BROCANTE ET VIDE GRENIER

SANGUINET (LANDES)

de 08h00 à 20h00 NON STOP

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mail : _____

Métrage linéaire demandé : ____ mètres x **5,00 € le mètre linéaire** soit : _____ €

PIÈCES A JOINDRE :

Particulier : Photocopie pièce d'identité :

Professionnel : Photocopie pièce d'identité : N° SIRET : _____

Assurance responsabilité civile professionnelle (joindre attestation)

Chèque libellé à l'ordre de **SAC Rugby** N° Chèque : _____ Banque : _____

NB : Tout bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul.

Votre emplacement sera prévu et retenu, après réception de votre règlement et du questionnaire.

Inutile d'arriver avant 05h00.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur joint.

Fait à _____ le _____

" Reconnais avoir pris connaissance du règlement – Lu et approuvé "
Signature

LA PARTICIPATION A LA BROCANTE ET VIDE GRENIER LE 15 AOUT IMPLIQUE LE RESPECT TOTAL DU REGLEMENT CI-JOINT.

Les inscriptions sont enregistrées suivant leur ordre de réception.

L'association organisatrice se réserve le droit de placage et attributions des emplacements.

Afin d'éviter tous litige avec les exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférentiel.

Exposition de plein air, chaises, tables et parasols ne sont pas fournis.

QUESTIONNAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

MATERIEL EXPOSE A LA VENTE

COCHER LES CASES UTILES

- | | |
|--|--------------------------|
| Vaisselle – divers ménagers – linge de maison – vêtements | <input type="checkbox"/> |
| Meubles – tableaux | <input type="checkbox"/> |
| Livres – disques – jouets | <input type="checkbox"/> |
| Articles de jardin – petit outillage – tondeuses – tables, chaises et divers | <input type="checkbox"/> |
| Matériel piscine | <input type="checkbox"/> |
| Article loisirs – sport | <input type="checkbox"/> |
| Matériel divers | <input type="checkbox"/> |
| Deux roues | <input type="checkbox"/> |
| Vélos – Motos (immatriculation – photocopie d'un justificatif) | <input type="checkbox"/> |
| Matériel professionnel artisanal | <input type="checkbox"/> |
| Métiers | <input type="checkbox"/> |
| Objets | <input type="checkbox"/> |

Dans l'éventualité d'une annulation par l'organisateur, les exposants seront prévenus par courrier, par mail ou téléphone selon les possibilités.

Les règlements seront restitués ou conservés pour une date de manifestation ultérieure selon le choix de chacun.

SANGUINET ATHLETIC CLUB RUGBY

544, avenue du Stade

40460 SANGUINET

☎ 05 58 78 62 63

☎/Fax 05 58 78 64 61

☎ 06 89 73 33 74

Site Internet : <http://www.rugby-sanguinet.com>

Email : contact@rugby-sanguinet.com

SANGUINET ATHLETIC CLUB RUGBY
544, avenue du Stade
40460 SANGUINET

☎ 05 58 78 62 63 ☎/Fax 05 58 78 64 61 ☎ 06 89 73 33 74

Site Internet : <http://www.rugby-sanguinet.com>

Email : contact@rugby-sanguinet.com

RÈGLEMENT INTERIEUR

BROCANTE ET VIDE GRENIER
SANGUINET - (Landes)
15 AOÛT 2007

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnels ou particuliers.

Il est interdit de vendre toute arme à feu, les animaux de toutes natures et tous produits illicites.

Transistors ou toute musique d'ambiance non autorisées.

Pour respecter le réglementation, tous les prix doivent être affichés, les particuliers doivent limiter leurs engagements à 4 par an selon la réglementation en vigueur. Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l'objet d'achat pour la circonstance. Les professionnels doivent détenir un registre des objets mis en vente.

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée. Son départ est désobligeant pour les autres.

La mise en place se fera de 05h00 à 08h00, heure à laquelle tous les véhicules doivent être sortis et garés hors de la zone de déballage. Passé 08h00, l'organisateur peut, si l'exposant n'est pas arrivé, attribuer son emplacement à une autre personne.

Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site.

Suivant le nombre important d'exposants, les organisateurs peuvent être amenés à délimiter les exposants par zones de classement matériel, ceci dans l'intérêt des exposants et de la clientèle.

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.

Pour tout renseignement :

☎ 05 58 78 62 63 ☎/Fax 05 58 78 64 61 ☎ 06 89 73 33 74

Plus de 200 exposants attendus